



AWANS

BULLETIN COMMUNAL

N° 6
Novembre/
décembre 08

MOT DU PRÉSIDENT

Cher(e)s concitoyen(ne)s,

Les missions des CPAS revêtent un caractère essentiel puisqu'elles visent à apporter une aide matérielle, administrative et morale à toutes les personnes qui en ont la nécessité. En raison des missions de plus en plus variées qui leur sont confiées par le législateur, l'action des CPAS s'adresse à un public de plus en plus diversifié. Que ce soit pour une aide sociale, une inscription à la crèche, un calcul de pension, le fonds mazout, ..., chaque citoyen de notre commune sera sans doute amené un jour à recourir aux services de notre CPAS. A cette occasion, vous pourrez compter sur l'entier dévouement de toute mon équipe.

En ce qui concerne le service des Finances, je veille à assurer la plus grande rigueur budgétaire, de façon à permettre, dans le cadre des enveloppes existantes, la réalisation des projets nécessaires au développement de notre commune. A cette fin, je demande qu'une recherche maximale des aides régionales soit menée.

Fernand MOXHET,
Président du CPAS,
Échevin des Finances.



L'équipe du CPAS

SOMMAIRE

- ∪ Allocation de chauffage—Fonds social mazout
- ∪ Epanouissement culturel et sportif
- ∪ Service d'accueillantes conventionnées d'enfants à domicile
- ∪ Service des Finances
- ∪ Agend'Awans

ALLOCATION DE CHAUFFAGE - FONDS SOCIAL MAZOUT



Afin d'alléger le budget affecté au chauffage de votre logement, une allocation de chauffage, dépendant du type de combustible et du prix par litre, peut être sollicitée auprès de notre CPAS.

Quatre catégories de personnes peuvent en bénéficier :

- les personnes ayant droit à une intervention majorée d'assurance maladie - invalidité;
- les personnes à faibles revenus (avec des revenus annuels bruts imposables de maximum 14.624,70 € + 2.707,42 € par personne à charge);
- les personnes qui bénéficient d'une médiation ou d'un règlement collectif de dettes;
- les personnes dont les revenus annuels nets imposables de tous les membres du ménage ne dépassent pas 23.705,66 € (pour cette dernière catégorie, il faut un minimum de 750 litres pour introduire une demande : allocation forfaitaire de 105 €).

L'intervention du Fonds Social Mazout est limitée à 1.500 litres maximum pour la période de chauffe.

La livraison du combustible de chauffage (gasoil ou gaz propane citerne) doit être effectuée entre le 1er septembre 2008 et le 30 avril 2009 et la demande d'allocation de chauffage doit être sollicitée au CPAS au plus tard dans les 60 jours de la date de livraison.

SERVICE D'ACCUEILLANTES CONVENTIONNÉES D'ENFANTS A DOMICILE



Notre CPAS dispose de deux Maisons Communales d'Accueil de la Petite Enfance (MCAE) où sont accueillis des enfants de 0 à 3 ans et où sont occupées huit puéricultrices. En dehors de ces Structures d'Accueil, notre CPAS gère également un Service de cinq accueillantes conventionnées qui gardent des enfants à leur domicile (4 à 6 enfants par accueillante conventionnée selon les horaires de fréquentation).

Nous envisageons de développer notre système d'accueil et de recruter une sixième accueillante conventionnée dans le courant de l'année prochaine.

Si vous êtes intéressés, je vous invite à contacter notre CPAS.

ÉPANOUISSEMENT CULTUREL ET SPORTIF



Sous certaines conditions de revenus, il est possible de se procurer auprès de notre CPAS des tickets « Article 27 » ou « Coup d'Envoi ». Ces tickets permettent, pour un coût de 1,25 €, de participer à des manifestations à caractère culturel ou sportif, telles que la visite de musées, une place de théâtre ou de cinéma, une entrée au cirque ou à la patinoire, un match de football, de basket, un stage découverte ou d'initiation sportive,...

Des "Chèques Sports" peuvent également être octroyés. Ils sont réservés aux jeunes de 6 à 18 ans dont les parents peuvent bénéficier d'une bourse d'études ou disposent d'allocations sociales (RIS, aide sociale, allocations de chômage, indemnités de mutuelle, allocation à la personne handicapée). Cette intervention dans le coût d'inscription de vos enfants aux clubs sportifs affiliés à SODEXHO peut varier de 80 à 150 €.

*Les différentes permanences du CPAS se tiennent au siège de notre Centre
Rue des Écoles 2 – 4340 AWANS
(: 04/246.07.31*

Une permanence supplémentaire pour les demandes d'allocation de chauffage se tient à OTHÉE, le lundi de 08.30 heures à 10.30 heures entre les mois d'octobre 2008 et mai 2009.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08.30h. à 12.00h.	♣ Allocation de Chauffage <u>OTHÉE</u> Salle Nicolas CLOSE <u>08.30h. à</u> <u>10.30h.</u>	♣ Permanences sociales ♣ Allocation à la personne handicapée	♣ Permanences sociales ♣ Médiation de dettes & Énergie	♣ Permanences sociales ♣ Allocation à la personne handicapée ♣ Allocation de chauffage	
13.30h. à 16.00h.		♣ Allocation de chauffage ♣ Médiation de dettes & Énergie	♣ Permanences sociales		♣ Permanences sociales ♣ Allocation de chauffage

SERVICE DES FINANCES

Octroi de nouvelles primes

Notre commune s'engage résolument à soutenir les investissements en matière d'énergies renouvelables et à partir du 1^{er} janvier 2009, trois primes seront octroyées aux mêmes conditions que la région, soit :

- 250 € en cas d'installation de panneaux solaires photovoltaïques ;
- 125 € en cas d'installation d'un chauffe-eau solaire;
- 100 € en cas de réalisation d'un audit énergétique global (en cas de rénovation d'une habitation).

En outre, dans le cadre d'une réduction des coûts liés au traitement des déchets, une prime de 50% du prix d'achat d'un fût à compost, avec un maximum de 25€, sera également accordée à partir du 1^{er} janvier 2009.

Taxe communale sur les secondes résidences.

Le Conseil Communal a arrêté une taxe annuelle de 450 € sur les secondes résidences. Sont concernés les logements dont, au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition, la personne l'occupant ou pouvant l'occuper à cette date, n'est pas inscrite, pour ce logement, au registre de la population. Ne sont cependant pas concernés les kots pour les étudiants et les immeubles inoccupés déjà visés par un autre règlement taxe.

Cette taxe vise à permettre, dans un esprit d'équité et de solidarité, que les personnes concernées contribuent, au même titre que les autres habitants de notre commune, au financement des services communaux dont elles bénéficient. Il appartiendra aux personnes concernées d'informer l'Administration Communale de leur situation.

AGEND'AWANS

Internet à votre porte !

Venez découvrir Internet et ses facilités lors du passage du WebBus de la Province !

17/11/2008 et le 08/12/2008 à Villers l'Evêque – rue Rond du Roi Albert – de 10h00 à 15h00.
18/11/2008 et le 09/12/2008 à Fooz – rue J Delmotte – de 10h00 à 15h00.
19/11/2008 et le 10/12/2008 à Awans – place Communale – de 10h00 à 15h00.
20/11/2008 et le 11/12/2008 à Othée – place du Monument – de 10h00 à 15h00.
21/11/2008 et le 12/12/2008 à Hognoul – rue Regnier Lejeune – de 10h00 à 15h00.
Info : 04/257.46.03



Dératisation du 26 au 28 novembre. Inscription au Service de l'Environnement au 04/364.06.33



Semaine de l'arbre ce 29 novembre de 9h à 13h distribution gratuite d'arbres et arbustes au dépôt communal, rue de l'Eglise, 23a 4340 Awans



Collecte des encombrants ce 8 décembre. Inscription (jusqu'au 3 décembre) au Service de l'Environnement au 04/364.06.33

Marché de Noël ce dimanche ~~X~~ décembre dès 14h rue Noël Heine.

14

Ramassage des sapins de Noël ce 5 janvier 2009



RAPPEL :

Marchés hebdomadaires

Les mercredis de 8 à 13h : Place Communale à AWANS.

Les jeudis de 8 à 13h : Place du Monument à Othée.

Renseignements : Nathalie CHABOT – 04/364.06.28.

Prochains bulletins :

Janvier : Affaires économiques

N.B. : Il vous est possible de faire mentionner vos activités culturelles, ou autres, dans le bulletin communal en envoyant une brève note explicative stipulant les dates de manifestations, à Mademoiselle Isabelle DIGNEFF, rue des Ecoles, 4 à 4340 AWANS ou par mail à l'adresse suivante : communication@awans.be